Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 20 Septembre 1888 No. 48.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

EXTRAIT.

Oh! n'insultez jamais une femme qui tombe!
Qui sait sous quel fardeau la pauvre âme succombe,
Qui sait combien de jours sa faim a combattu?
Quand le vent du malheur ébranlait leur vertu,
Qui de nous n'a pas vu de ces femmes brisées
S'y cramponner longtemps de leurs mains épuisées
Comme au bout d'une branche on voit étinceler
Une goutte de pluie où le ciel vient briller,
Qu'on secoue avec l'arbre et qui tremble et qui lutte,
Perle avant de tomber et fange après sa chute:

La faute en est à nous; à toi, riche, à ton or!
Cette fange d'ailleurs contient l'eau pure encore.
Pour que la goutte d'eau sorte de la poussière,
Et redevienne perle en sa splendeur première,
Il suffit, c'est ainsi que tout remonte au jour,
D'un rayon de soleil ou d'un rayon d'amour!

V. HUGO.

PENSÉES.

—Il n'est pas rare qu'en méprisant trop les hommes, on les corrompe, et qu'en se défiant trop des femmes on les perde.

—Il y a bien des souvenirs et souvent bien des larmes dans le seul aspect d'un appartement dont l'habitant est allé vivre ailleurs.

—Souffrir appartient à tous! Tous les hommes sont également condamnés à gémir: les cœurs tendres pour la peine d'autrui, les insensibles pour la leur propre.

—Nous croyons que c'est Napoléon qui a dit qu'une armée de lièvres commandée par un lion vaudrait mieux qu'une armée de lions commandée par un lièvre.

—Si on avait assez de fonds pour acheter toutes les consciences qui sont à vendre, les acheter ce qu'elles valent et les revendre ce qu'elles s'estiment, ça serait, ça, une belle affaire.

—Il y a deux manières de ne pas penser par soi-même: répéter ce que disent les autres ou s'attacher à dire tout le contraire. Après le calque, il n'est rien de plus aisé que le contre-pied.

UNE NOUVELLE LIBERTÉ EN FRANCE!

Témoin les lois d'oppression qui ont été votées en France, durant ces dernières années, au nom de la liberté.

Les soldats français sont presque tous catholiques, ils réclament des aumôniers: le Parlement vote une loi qui expulse l'aumônier de l'armée. Est-ce que le soldat juif, hérétique ou athée, s'il y en a, était forcé de recevoir les assiduités de l'aumônier? Pas le moins du monde. Mais la vue d'une soutane aurait pu offusquer leurs yeux: pas d'aumônier dans l'armée, au nom de la liberté de conscience. Pourquoi encore cette série de lois qui chassent de l'école les livres chrétiens, l'enseignement chrétien, les maîtres chrétiens, le DIEU des chrétiens? Ne faut-il pas tyranniser des millions de chrétiens pour plaire au petit descendant d'un juif qui détient dans ses coffres la fortune du pays? A bas les maîtres chrétiens, au nom de la liberté d'enseignement! C'est un procédé juif, mais non français. Le Français le subit: il ne l'eût pas imaginé.

Pourquoi supprime-t-on les processions? N'est-ce pas au nom de la liberté des cultes?

Pourquoi vole-t-on à l'Eglise les cadavres de ceux qui sont morts avec le repentir chrétien? N'est-ce pas au nom de la liberté des funérailles?

Pourquoi chasse-t-on le prêtre et les Sœurs des hôpitaux? N'est-ce pas au nom de la liberté des mourants?

O liberté, que de crimes commis en ton nom! Il était temps de faire tomber le masque qui permettait aux libres penseurs de perpétrer tous les attentats en prononçant ce nom équivoque de liberté.

Cependant, n'est-ce pas encore le même mot aux lèvres que le ministre Floquet, l'homme des Loges, vient offrir à la France de nouveaux fers? Rien de plus naturel à l'homme que l'association: c'est un droit qu'il apporte en naissant. Le gouvernement paraît vouloir en doter la France. Le projet Floquet l'affirme sans ambages dans son article premier:

"Toutes les associations de personnes ayant pour but de s'occuper d'objets littéraires, scientifiques, politiques, religieux ou autres, peuvent se former sans autorisation préalable."

A merveille! Le malheur est que cet article de liberté est suivi de vingt-trois autres perfidement combinés, non-seulement pour abattre toutes les espérances données, mais encore pour détruire le peu de liberté qui restait à l'Eglise depuis les récentes attaques de la Révolution. Tous ces articles peuvent se résumer en un mot: Liberté d'association pour le mal, anéantissement de toute association religieuse. C'est le but de la loi projetée sous l'appellation de *liberté!* Ce qui nous console, c'est que si l'homme propose, DIEU dispose.

F. CLAUZEL, S. J.

BIBLIOGRAPHIE.

Nouveau manuel de chants liturgiques, 386 pages, traduits en notation moderne, avec rythme précis, suivis de 39 motets en musique pour saluts, etc., à l'usage des églises, des communautés religieuses, des collèges et des écoles; par l'abbé C. Bourduas, prêtre, maître de chapelle de la Cathédrale de Montréal, et publié par MM. Eusèbe Senécal & Fils, 20 rue Saint-Vincent, Montréal.

Nous voilà donc en possession d'un *manuel de chant* qui répond parfaitement au genre d'étude musicale qui se fait dans notre pays. S'il y a un peuple qui aime à chanter, c'est bien le nôtre, et s'il y a une notation musicale étudiée parmi nous, c'est bien la notation moderne, laquelle est enseignée partout et pour l'orgue, et pour le piano, et pour le violon, etc., en un mot, pour tous les instruments possibles. Monsieur l'abbé Bourduas a donc eu une excellente pensée en mettant le chant de l'église à la portée de tous les musiciens, y compris ceux-là mêmes qui n'auraient jamais eu l'idée de s'intéresser à la musique de l'église si cette musique eût tenu trop fortement à une notation qui leur fût étrangère. Mais l'église tient compte de tout. Elle sait tirer merveilleusement profit de tout ce que la science moderne offre d'avantageux soit pour ses dogmes, soit pour sa liturgie. Nous ne saurions donc que souhaiter plein succès à un ouvrage qui mérite à tout point de vue d'être accepté.

La typographie, le papier et la reliure ne laissent rien à désirer.

PORTRAIT D'UNE FEMME PRÉVENANTE.

Voici dans ces paroles d'un père de famille l'aimable portrait d'une femme et d'une jeune fille à qui leur bon cœur a appris cette science:

"Ma femme et ma fille ont bien des qualités, mais il en est peu que j'estime à l'égal de leur prévenance.

"Si je rentre soucieux après une discussion d'affaires et que je paraisse peu disposé à soutenir la conversation, leurs visages n'en sont pas moins sereins; leur contenance dénote en elles le désir de me distraire sans m'importuner.

"Je m'aperçois qu'elles échangent un coup d'œil et bientôt l'une ou l'autre se souvient d'un de mes amusements favoris qu'elle rapporte à propos ou qu'elle place à ma portée.

"Je sens que je suis pas toujours aimable, je m'en veux de ces inégalités; mais enfin elles viennent des soins même que je prends pour élever convenablement ma famille, et à mon âge il est bien difficile que j'espère me corriger entièrement.

"Ma femme connaît mon caractère et me traite en conséquence.

"Elle sait que mes rêveries se dissipent devant quelque attention aimable, et elle en a toujours une ou plusieurs en réserve.

"Ma fille Marie s'est pénétrée, elle aussi, de ce rôle doux et gracieux; elle guette le désir que conçoit son père et le satisfait avant même que j'aie eu le temps de l'exprimer.

"Il y a entre elles deux une charmante émulation de prévenances; je suis assuré de n'avoir jamais à demander ces mille petites choses qui font tant pour le bonheur domestique.

"Je trouve à point nommé les habits de chaque saison, la toilette de chaque jour; jamais feu trop tard allumé ne m'a causé une regrettable perte de temps et un plus regrettable accès d'impatience.

"Si j'ai une fois exprimé quelque préférence pour un met, je suis assuré qu'il ne me sera jamais nécessaire de renouveler ce vœu; de temps en temps je verrai paraître sur ma table le plat favori, et personne ne songera à solliciter de moi des remerciements comme pour un grand acte de complaisance.

"Il y a un charme infini pour le père de famille, si occupé, si désireux de trouver dans son intérieur un délassement qui retrempe ses forces, à se sentir environné de soins qu'il n'a pas eu le temps même de pressentir.

"Il faut du tacte chez une bonne ménagère pour ne pas tomber dans l'excès de ce bien, pour ne pas fatiguer, avec les meilleures intentions du monde, celui qui serait l'objet d'une prévenance mal entendue. Cette qualité n'a tout son prix que lorsqu'elle cache ses moyens de succès.

"Marie, si j'ose le dire, est plus habile encore que sa mère dans une science si aimable.

"Tout s'arrange si naturellement avec elle que souvent la réflexion seule m'indique ce qu'elle a fait pour me complaire.

"Elle me laisse le plaisir facile de jouir du bien-être, et elle éloigne de mes yeux les ressorts délicats qu'elle met en œuvre pour me le procurer." (Thery).

Ne connaissez-vous personne autour de vous à qui ce portrait ressemble?

Pourquoi chacune de vous, en le lisant, ne dirait-elle pas: Moi aussi, je serai prévenante?

Le Manitoba.

Jeudi, 20 Septembre 1888.

ENCORE LA QUESTION DU DESAVEU

La province de Québec est à son tour en grand émoi, au sujet de la question du désaveu.

Les amendements à la loi concernant les cours et les magistrats de districts, passés à la dernière session, à Québec, ont été declarés *ultrà vires*, c'est-à-dire inconstitutionnels.

La nouvelle loi autorisait la création d'une cour à Montréal et donnait à l'administration provinciale le pouvoir de nommer les juges chargés de présider cette cour, or, quoiqu'en vertu de la constitution les législatures provinciales aient le pouvoir de créer des tribunaux, de régler la procédure et de pourvoir à leur organisation, la nomination des juges reste au gouvernement fédéral qui fixe et paie leurs salaires.

Dans le cas actuel, le gouvernement de Québec prétend n'avoir nommé que des magistrats de districts, ne portant pas il est vrai le titre de juges, mais en ayant néanmoins tous les pouvoirs.

Le fait que l'acte de 1869, créant des cours de magistrats, n'a pas été désavoué, n'en établit pas la constitutionalité, cependant il existe évidemment un doute puisque l'on a créé de nouveaux pouvoirs, en amendant cette loi. Les autorités fédérales se sont crues forcées d'intervenir.

Il n'y a pas de doute que M. Mercier a tenté un tour de force en appelant ses juges des magistrats, et que toute la discussion va maintenant reposer sur ce jeu de mots; mais ce nouveau conflit n'en est pas moins regrettable.

Dans la discussion qui se fait là-bas, on a comparé le cas actuel à celui de Manitoba, au sujet du désaveu de notre loi des chemins de fer, pendant qu'il n'y a pas la moindre analogie entre les deux cas.

Notre acte des chemins de fer n'a pas été déclaré *ultrà vires;* mais a été désavoué simplement parcequ'il était, de l'opinion des autorités fédérales, contraire à leur politique. C'est ce qui nous a portés à protester unanimement. Nous avons vu là une attaque directe à l'autonomie de notre province qui ne pouvait et ne devait pas souffrir l'effet d'une politique si contraire à ses intérêts. Notre cause était si juste que l'on trouva aussitôt un moyen pour résoudre la difficulté.

A Québec, le cas est différent: on s'attaque à la constitutionalité de la loi passée, et le gouverneur-général dont les pouvoirs sont absolus, a, sur l'avis du ministre de la justice désavoué cette loi, la déclarant *ultrà vires*.

Sans avoir approuvé tout ce qui s'est dit et fait à la conférence de Québec, l'année dernière, nous avons néanmoins admis la nécessité d'une révision de la constitution, afin d'en faire disparaitre toutes les ambiguités, et d'éviter à l'avenir des conflits semblables à ceux dont nous avons été les témoins depuis quelques années.

Il n'y a pas à le nier: si d'un côté l'on accuse les provinces d'assumer une juridiction plus étendue que celle que leur accorde la constitution, de l'autre, le parlement fédéral s'est permis d'adopter une foule de mesures qui sont absolument du domaine provincial.

C'est là un empiètement réciproque qui nous a déjà amené des difficultés qui menacent de se multiplier à l'avenir, avec nos divisions de partis surtout.

M. RAMEAU.

C'est avec un bien vif plaisir qu'à la demande de M. T. A. Bernier, nous livrons à la publicité la lettre qui lui est adressée par M. Rameau, l'éminent économiste français et l'ami si dévoué de la race française en Amérique. Nos lecteurs liront sans doute avec beaucoup d'intérêt les quelques remarques que cette lettre inspire à M. Bernier et qu'il a bien voulu nous communiquées.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 août. Je suis extrêmement touché de la sympathique confiance que vous me témoignez, et pendant le trajet que je viens d'accomplir entre Québec et l'Etat du Vermont, j'ai lu avec le plus vif intérêt, les notes si instructives et si bien nourries de faits que vous m'avez adressées. J'aurais bien, je vous assure, le plus vif désir de visiter ces pays de l'ouest si riches et si pleins d'avenir; il y a maintenant 30 ans, que j'ai eu comme un pressentiment de la haute fortune qui etait destinée à ces contrées; si à cette époque on s'etait décidé à diriger chaque année, un si petit nombre de familles canadiennes que ce fût, sur la Rivière-Rouge, l'attraction qu'elles eussent exercée sur leurs parents et sur leurs relations, aurait créé dans ce pays, un fonds de population française, qui eût été déjà considérable et solide dès avant la constitution de la province de Manitoba.

Quand on considère les résultats obtenus avec le faible noyau de Canadiens et de Métis qui existait avant 1872, on peut affirmer hardiment que s'il eût existé alors dans la vallée de la Rivière-Rouge 12 ou 15 paroisses formant un groupe compact de dix à douze mille âmes, vous eussiez lutté très avantageusement contre l'immigration européenne qui s'y transporta plus tard, de telle sorte qu'après le premier feu de cet envahissement, on aurait vu se reproduire cette expansion concentrique que les Canadiens du Saint-Laurent, ont opéré et opèrent encore tout autour d'eux...... Cependant tout n'est pas perdu, vous êtes aujourd'hui ce que vous auriez pu être il y a 10 ou 12 ans, vers 1876.

Je vois à la page 91 de votre brochure que vous avez déjà 19 paroisses canadiennes, dont certainement 10 à 12 sont à peu près contigues; il y a donc lieu de croire d'après la stabilité et la solidité connues des centres canadiens constitués sur la double base du patriotisme et de la religion, que non-seulement ce bloc se maintiendra, mais qu'il s'étendra. Je pense quant à moi que lorsque les premières perturbations qui suivent l'invasion des émigrants seront passées, les enfants de vos familles canadiennes s'étendront tout autour, comme un flot solide et persistant.

....

C'est là le caractère propre de l'action canadienne; restez-y attachés avec confiance, elle n'est pas si brillante, mais elle est bonne; et c'est ce qui me confirme donc l'espérance de votre progrès à venir. Si peu que l'émigration canadienne vienne seconder les efforts de ceux qui déjà sont fixés sur votre sol si fécond, on peut croire que la Rivière-Rouge deviendra un jour un second Saint-Laurent. Tâchez seulement, de ne pas trop éparpiller vos forces, et de bien apprécier tout ce que vous pouvez tirer d'avantages et de jouissance, en possédant un clergé catholique et français comme celui autour duquel vous êtes groupés. ....

Vous avez le rare bonheur d'être dirigé par un grand évêque aussi remarquable par son intelligence que par sa sainteté; j'espère que l'on ne perdra jamais de vue, qu'il faut à tout prix maintenir aux Canadiens-français, leur clergé français, si l'on veut conserver chez eux leurs qualités qui leur sont propres et la religion qui les fait fructifier.

Ce n'est qu'avec les plus généreux efforts et les plus grands sacrifices que les Canadiens parviennent à se maintenir, dans plusieurs Etats de la Nouvelle-Angleterre, et il n'est pas douteux que s'ils eussent été soutenus comme vous dans leur organisation par un clergé sympathique et dévoué, ils eussent obtenu avec la même somme de sacrifice, une situation bien autrement forte et compacte que celle qu'ils occupent en ce moment.

C'est donc un point dont il faut tenir grand compte lorsque l'on songe à votre avenir. Vous voyez par ces lignes, monsieur, avec quel intérêt je suis votre marche, vos progrès, vos dangers et vos espérances! Malheureusement le peu de temps que je puis consacrer à mon voyage en Amérique, et la longueur des distances qui séparent les divers groupes français, me mettent hors d'état de multiplier, outre mesure, les excursions et les études que j'aurais à faire dans ce pays.

Veuillez donc agréer, Monsieur, tous mes remerciements pour la lettre obligeante, et les renseignements précieux que vous m'avez adressés; je ne connais personne dans votre beau pays sauf M. Royal dont j'ai commencé à apprécier l'intelligence et la valeur il y a déjà 28 ans; si vous le rencontrez veuillez lui dire combien vif, j'ai conservé son souvenir, et combien ce souvenir lui est sympathique, et recevez vous-même, Monsieur, l'assurance des sentiments d'estime et de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

E. RAMEAU DE ST. PÈRE.

UNE VOIX AMIE.

Le Manitoba publie aujourd'hui quelques extraits d'une lettre que M. E. Rameau m'a fait l'honneur de m'adresser.

Le sympathique auteur de *La France aux Colonies* aurait désiré visiter nos prairies, et étudier sur les lieux, nos perspectives d'avenir. Il faut regretter qu'il n'ait pu réaliser son dessein. Il n'eût pas manqué de s'intéresser vivement à notre situation, à nos institutions, à tout ce qui concerne ce groupe de la famille française assis aux bords de la Rivière Rouge. Confiant dans la dextérité qu'il a acquise par sa longue expérience et des études non moins constantes, nous aurions voulu le voir soulever le coin du voile qui nous dérobe l'avenir. Nous avons nos espoirs et les certitudes qu'un amour immense de notre nationalité nous fait caresser; il eût été consolant pour nous de les voir confirmer par cet homme dont la vue est devenue si perçante à force de la fixer sur toutes les questions sociales qui nous concernent.

Nous déplorons donc les impossibilités qui l'éloignent de nous.

Nous les regrettons pour nous, qui, dans cette visite, aurions été les plus favorisés. Nous les regrettons même pour lui, car il lui manquera, pour compléter la toile sur laquelle il mettra le fruit de ses voyages, de ses études et de ses observations, comme un vaste et harmonieux tableau, il lui manquera, dis je, d'avoir vu l'un des éléments qui doivent le composer.

Pour bien juger notre pays, il faut le voir de près; et, en passant, nous ne pouvons ne pas dire combien nous serions heureux d'en persuader nos nationaux des provinces de l'Est, et même des Etats-Unis.

Tout le monde paraît être emporté par le tourbillon politique, et l'on n'a pas de loisirs à consacrer à une étude sur place de questions bien autrement graves pourtant que la plus part de celles auxquelles on se donne tout entier.

Ah! ce n'est pas le présent qui est inquiétant. Mais l'avenir, que sera-t-il?

Cette question ne s'adresse pas à ceux qui voudraient l'annexion aux Etats-Unis!

Quand on en est rendu à manquer de foi dans l'avenir de son pays; quand une fois, l'on s'est décidé à sacrifier ses ambitions et la dignité nationales au point d'appeler un drapeau qui ne nous est point sympathique, qui nous a déjà combattus, et ne saurait nous abriter de ses plis qu'à la condition que le nôtre s'abaisse devant lui, la question de l'avenir ne doit pas embarrasser! On n'a qu'à se laisser rouler sur le plan incliné et à vivre d'expédients en attendant de tomber dans l'abîme qu'on a cherché.

Mais, des hommes de labeurs et de combat, de l'ouvrier qui construit et du soldat qui garde, de tous ceux qui ont foi dans l'autonomie nationale, de ceux là nous avons chance d'être entendus, et nous pouvons en toute confiance leur indiquer l'avenir comme un grave et digne sujet de méditation!

L'avenir, c'est le *Dominion*, avec dix ou douze provinces confédérées, avec une population hétérogène de plusieurs millions, au sein de laquelle une race d'élite aspirera à conserver toujours sa place dans des conditions indiscutables de respect et de liberté pour tout ce qui lui est cher.

Le premier et le plus grand problème à résoudre pour une nationalité, c'est son existence.

La vie n'est possible qu'au grand air; elle n'est complète qu'en autant qu'elle peut se manifester par des organes.

Actuellement, nous avons le grand air, nous avons la vie, nous avons des organes dans nos institutions.

Mais ce grand air, il s'en trouvera toujours pour tenter de le raréfier; ces institutions, il s'en trouvera toujours pour les gêner ou les supprimer; si tout cela arrivait, qu'en serait-il de notre vie?

La province de Québec semble nous dire parfois qu'elle est au-dessus de toutes ces préoccupations! Elle n'a pas tout-à-fait raison, selon nous.

Oui! Elle est maîtresse chez elle, mais les divers groupes canadiens-français disséminés au sein de la confédération sont aussi les membres de cet être qui personnifie notre race sur les bords du Saint-Laurent. Or, la vie est une. Que nous soyons broyés ou seulement molestés quelque part, le corps tout entier en souffrira, s'il n'en meurt! Qu'au contraire, chacun de ces membres aient la vigueur requise pour remplir ses fonctions, tout l'être également s'en ressentira. C'est-à-dire, que nulle part l'on ne pourra nous enlever ni le grand air, ni les institutions qui nous sont propres, ni la vie.

La vie, dans ces conditions, c'est l'avenir assuré.

Nous invitons nos nationaux de l'Est à s'occuper de nous et de notre province ailleurs que sur le terrain politique. Sur ce terrain, l'esprit de parti nous cache parfois la claire vue des choses.

Les hommes publics s'instruiraient à nous visiter.

Nous ne parlons pas seulement des ministres, des députés ou des journalistes En fait, nous parlons de tous ceux qui occupent une situation, qui ont de l'instruction, de l'intelligence, et le goût des voyages.

Que de préventions tomberaient ainsi! Il n'y aurait bientôt plus d'antagonisme entre l'Est et l'Ouest.

Ce que M. Rameau aurait voulu dès 1860 et 1872, il n'est pas trop tard, et c'est beaucoup plus facile, de le faire maintenant.

Et à ce propos, la nature droite et cherchant le vrai de l'éminent publiciste ne s'offensera point d'une réserve que la première partie de sa lettre nous suggère. Sans doute, si le Manitoba était entré dans la Confédération avec un noyau de population française de dix à douze mille âmes, notre situation, vis-à-vis des autres races, n'aurait pas eu l'apparente précarité d'aujourd'hui. Ce premier appoint, grossi de ceux qui sont venus depuis, formerait une digue que nul élément étranger ne pourrait entamer. Toutefois, si désirable que la chose pût être, il faut avouer qu'alors elle était quasi impossible. A cette époque, les voies ferrées, pour se rendre au Manitoba, n'existaient point, pas même par la route des Etat[illegible] Les missionnaires mettaie[illegible] mois à faire le trajet de Mo[illegible] Fort-Garry. Une fois rend[illegible]s colons se seraient trouvés [illegible] du monde des affaires; eusse[illegible]ils voulu exporter leurs produits, ils ne l'auraient pu. Dans de telles conditions, eût-il été prudent de provoquer un mouvement d'immigration vers l'Ouest, qui d'ailleurs, ne faisait pas encore partie du Canada, n'était pas encore un coin de la patrie?

Dès l'entrée de la province dans la Confédération, cependant, la situation change. Aussi, voit-on dès lors Monseigneur Taché attirer les regards de nos populations sur les belles plaines qu'arrose la rivière Rouge. En 1871, il intéresse à cette cause l'épiscopat canadien, lequel invite le clergé à diriger de notre côté une partie du trop plein des vieilles paroisses du Bas-Canada.

Si, depuis cette appel, chacune de ces vieilles paroisses avaient fourni au Manitoba, une seule famille par année, notre groupe serait au moins cinq fois plus nombreux qu'il ne l'est maintenant, et la province de Québec n'y aurait assurément rien perdu. Ces familles auraient pu se recruter parmi celles si nombreuses qui sont allées aux Etats-Unis, où elles sont maintenant la plupart perdues pour nous tous.

Mais, ainsi que le dit M. Rameau, il en est temps encore. Si notre nombre est relativement petit, les autres ne se comptent pas non plus par millions.

Puisse cette voix si respectée au Canada, mettre en relief l'œuvre à faire, et pousser les esprits dans les sentiers qu'elle indique; ils conduisent au salut national.

T. A. BERNIER.

N'EMPRUNTEZ PAS?

Celui qui n'a que peu de capital à son avoir, de même que celui qui n'en a pas, ne peut pas toujours facilement réussir dans une entreprise quelconque, sans escompter les profits et contracter un emprunt, afin de pouvoir faire face aux exigences du moment. Malheureusement, l'avenir ne donne pas toujours ce que l'on en attend. Que de déboires! Que de nuits d'insomnie pour le pauvre emprunteur, lorsqu'il voit arriver l'échéance et qu'il n'a pas l'argent voulu pour s'acquitter! Il voit la ruine à sa porte. Encore, si son créancier était un homme généreux qui serait disposé à accorder des délais; mais non, presque toujours l'on a affaire à des banques ou à des compagnies dont les agents sont tenus de suivre à la lettre les instructions de leurs supérieurs, sous peine de responsabilité personnelle.

A ce sujet, nous avons à formuler contre le Crédit Foncier, une plainte que nous croyons bien légitime: de toutes les compagnies de prêt, faisant affaires à Manitoba, le Crédit Foncier est le plus sévère, et le plus souvent, lorsqu'il n'y a aucun danger pour la créance. De pauvres emprunteurs ont été chargés de frais et d'honoraires, et on a fini par leur enlever leurs propriétés qui valaient beaucoup plus que le montant de la dette.

Lorsque le Crédit Foncier est venu ouvrir des bureaux ici, nous l'avons reçu avec empressement, espérant qu'en ouvrant ses portes à nos colons et en leur aidant de ses capitaux, cette institution rendrait d'importants services à notre population; mais la direction sévère et sans merci qu'elle reçoit, en fait la terreur du pauvre emprunteur.

Tout ceci nous porte à conclure qu'il vaut mieux, surtout pour le cultivateur, de ne pas emprunter ou de n'emprunter que très peu, car les banques, les compagnies et autres corporations n'ont pas d'âme, et l'on ne peut les attendrir. Lorsqu'il faut faire appel à leur générosité, pour toute réponse, l'on vous dit: Payez.

PAUVRE M. ROY.

Comme fait, le Rév. Dr King, principal du Collège Manitoba et premier représentant des presbytériens à Winnipeg, a donné au pauvre M. Roy, dans une lettre qu'il a adressé au journaux de Winnipeg, une leçon de convenances, de vérité et de justice dont le notoire dévoyé a certainement besoin, et qui, nous l'espérons, l'aidera à voir l'indignité de sa conduite.

Quelle honte pour nous qu'un Canadien soit descendu si bas! Ce n'est qu'une suite naturelle de l'apostasie. Quand un Canadien a renoncé à la foi, il n'est pas étonnant de le voir renoncer à la pudeur, aux convenances les plus élémentaires et à le vérité historique. Le Rév. M. Roy veut se faire Chiniquy II; le rôle n'est pas assez honorable pour qu'il puisse lui en revenir de la satisfaction, et nous devons remercier le Rév. M King de la flagellation si bien méritée qu'il vient de lui infliger.

Roy, Canadien, insultant ce que les Canadiens respectent le plus, et le Dr King, écossais presbytérien, le rappelant à la raison. Voilà de quoi faire réfléchir!

Nouvelles Politiques.

—M. A. E. Poirier, avocat et ex-traducteur aux Communes, est le candidat libéral dans Montréal-Est. La nomination a eu lieu hier. M. A. T. Lépine, le candidat des ouvriers a l'appui du gouvernement fédéral.

—M. R. S. White, fils de feu l'honorable Thomas White, se présente dans Cardwell pour les Communes. La nomination aura lieu le 26 septembre et la votation le 3 octobre.

—L'hon. M. Dewdney est parti pour Ottawa mardi pour aller prendre charge de son département, celui de l'intérieur.

MGR L'ARCHEVEQUE IRELAND.

Mgr Ireland, évêque de Saint-Paul. Minn., a été nommé archevêque et son siège érigé en siège métropolitain, comme chef-lieu de la province ecclésiastique de Saint-Paul qui embrassera tout le Minnesota et le Dakota. Déjà, trois prélats se partagent la juridiction épiscopale sur ces vastes pays. Deux nouveaux sièges sont à la veille d'être créés pour compléter l'organisation ecclésiastique de cette province.

C'est jeudi prochain qu'aura lieu à Saint-Paul l'imposante cérémonie de la collation du pallium insigne du nouvel archevêque. La cérémonie sera grandiose et imposante. Mgr l'Archevêque de Saint-Paul a prié avec instance Mgr l'Archevêque de Saint Boniface d'honorer de sa présence l'imposante réunion qui va avoir lieu, et on nous dit que l'invatation a été accueillie favorablement et que Mgr Taché partira lundi ou mardi pour Saint-Paul.

PAUVRE FEUILLE OU VAS-TU?

Comme les jours s'en vont vite!.... Voilà que déjà les feuilles jaunissent, courent sur les sentiers des bois et qu'avec elles les tristes rêveries viennent errer dans les champs. Hélas! à peine au printemps quelques fleurs, peu de brises fraîches en été, et voici que sont venus déjà les pâles jours d'automne. Encore quelques soleils et les froids aquilons descenderont des montagnes. Ainsi s'en va la vie: à son matin l'enfance a sa couronne qui s'effeuille; à midi l'âge mûr a son soleil qui brûle; puis, au soir, le ciel se rembrunit, le front se ride et les vertes pensées se détachent des cœurs comme les feuilles sans sève se détachent des arbres. Alors, à la vie succède ce qu'on appelle la mort. L'homme comme la feuille sous les neiges va dormir sous la froide pierre d'un tombeau.

Ah! malheureux qui s'attache à des jours si fugitifs, et qui perd le souvenir des années éternelles!

Toi qui cours sur mon chemin au gré de tous les vents, pauvre feuille où vas-tu?

La feuille peut bien me répondre qu'elle va, peu lui importe où le vent la mène, dans le bois ou le ravin, sur la montagne ou dans le fond du vallon; mais l'homme, être immortel, répondra-t-il que peu lui importe, lui, qui va *dans la maison de son éternité;* lui qui devra rendre compte, minute par minute, de toutes les heures qu'on lui a données; lui qui ne doit trouver après ces jours qui tombent comme la feuille, que des joies éternelles ou d'éternelles douleurs!...

Où je vais?......je vais à vous, ô mon Dieu! et avant que mes organes ne s'affaiblissent, avant que mon dernier hiver ne vienne, je veux enraciner bien profond votre amour dans mon âme, je veux attacher à votre charité toutes les fibres de mon cœur; puis, libre de tous les terrestres amours, j'attendrai patiemment, pauvre feuille éphémère, qu'une brise du ciel m'emporte de cette vallée de larmes aux collines éternelles!!!

H ....

Saint-Boniface, 18 Sept. 1888.

L'AFFAIRE CHAMPAGNE.

Les faits qui ont amené l'arrestation des deux MM. Champagne, de Saint-Norbert, ont été diversement rapportés par les journaux. Les quelques lignes qui suivent sont publiées dans le but de rétablir les faits sous leur véritable jour et de donner à chacun sa part de responsabilité.

Des les commencements de la construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge, nombre de cultivateurs ont eu à se plaindre de promesses non remplies, et trop souvent de dommages malicieux à la propriété restés impunis, et, en quelques cas, continués jusqu'à ce jour. Le prétexte de construire une route d'utilité provinciale, ne peut justifier ceux qui la construisent de molester et léser les particuliers. Si on le fait, l'on ne doit pas s'étonner des conséquences.

L'an dernier lorsque l'on est passé pour exproprier le terrain nécessaire à la construction du chemin, l'on a promis solennellement de faire ériger clôtures et barrières avant la prochaine moisson, de payer l'indemnité aussitôt après l'obtention des titres. Les propriétaires n'ont signé qu'à ces conditions. Tel est particulièrement le cas des MM. Champagne.

Pourtant les clôtures ne sont pas encore érigées et les animaux ont détruit près de la moitié de leur récolte le long du chemin. Pour sauver le reste de la ruine, ces pauvres gens ont dû passer des jours et des nuits à la garder.

Les charretiers ont pris plaisir à faire passer les attelages dans les grains (des Champagne) pour le *fun*, comme ils disaient; ils ont cassé une érable, fait paître leurs chevaux dans les orges. Ils ouvraient les barrières et ne les refermaient pas, ils ont même passé dans un jardin. Cela faisait mieux leur affaire que de passer sur le terrassement. Et mille méchancetés et avanies. L'un des MM. Champagne a un puits qu'il tient constamment couvert de peur qu'il n'arrive quelque chose de fâcheux à ses enfants. Il avertit les travailleurs en conséquence. Mais des enfants ils n'avaient que faire, messieurs les gens du chemin de fer du gouvernement. Lors de la construction du pont, un de ces chenapans s'est donné le luxe de mettre son cheval en laisse dans un champ de patates appartenant à un des Champagne. Celui-ci avertit le trop indépendant voiturier. Mais monsieur se fâcha jusqu'à vouloir frapper. C'était à croire qu'on lui faisait trop d'honneur de faire manger ses patates en vert. Nous ne voulons pas parler d'une grange endommagée l'an dernier. Elle devait être réparée immédiatement. Des affaires importantes ont fait remettre cet acte de justice aux calendes grecques Ces messieurs brisent, détruisent, c'est à croire qu'ils sont au-dessus de la loi. Cet état de choses se prolongeant devenait intolérable, chacun l'admettra.

Le 7 du courant, un convoi passait; MM. Champagne ont fait signe à ceux qui le montaient d'arrêter, mais on n'en fit aucun cas. Le 8 eût lieu la barricade, cause de tout le trouble, dit-on. Les Champagne voulaient avertir des dommages causés et les faire cesser. La preuve qu'ils ne voulaient aucunement injurier le convoi, c'est qu'ils placèrent un pavillon rouge à quelques cents verges à l'avant de l'obstacle. C'est, paraît-il, le seul moyen qu'ils avaient de présenter leur plainte. L'on allèguera les autorités à Winnipeg. Mais, nous le demandons, quand un cultivateur, qui a peiné pendant des semaines et des mois à préparer et ensemmencer son champ, voit le fruit de ses labeurs, le pain de sa famille, ruiné par la négligence grossière et coupable d'autrui, songe-t-il d'abord à porter sa plainte aux autorités. Sa première pensée est de sauvegarder le plus qu'il peut, sauf à réclamer dommage pour ce qui est détruit. "Mieux vaut un tient que deux tu l'auras," surtout lorsqu'il s'agit de réclamations de ce genre. Ces braves gens, et peut-être avec quelque peu de raison, sont sous l'impression qu'il leur en aurait presque coûté autant pour se faire indemniser, qu'à tout laisser détruire. Le Commissaire des chemins de fer est le seul qui puisse leur démontrer leur tort sur ce point.

Nous le répétons, cette barricade n'a été élevée que dans le seul but d'avertir des dommages et d'y faire remédier. Le convoi s'arrêta, les Champagne exposèrent leurs grifs. Un nommé Philips, pour toute réponse, prit Edmond Champagne à la gorge, et, le menaçant du poing, lui dit qu'il aurait affaire à lui. Puis, les employés ont brisé la clôture et sont partis en les injuriant. Voilà les faits qui ont amené l'arrestation du 12 courant.

Le soir du jour en question (le 12) le chef de la police provinciale vient arrêter les deux Champagne, et de suite, malgré l'honorabilité reconnue et incontestée de ces citoyens, on les traita en coupables de la pire espèce. On refusa à l'un d'eux d'aller dételer ses chevaux dans son écurie. Ils arrivaient du travail, on ne leur permit ni de changer leurs vêtements, ni même de souper. C'est, on le voit, de la justice quelque peu despotique. Pas de communication avec leurs amis. L'un se plaignit du froid en se rendant à Winnipeg, on lui fit réponse qu'il ne serait pas longtemps en chemin, A Winnipeg, il n'ont pu souper qu'à 10 heures du soir, et encore n'ont-ils pu obtenir qu'un souper de forçat. On les mit dans une cellule dont un carreau était brisé, et ils ont souffert du froid toute la nuit.

Voilà les faits tels qu'ils se sont passés. Quels sont les plus à blâmer? Sont-ce les propriétaires? Sont-ce les employés? ou sont-ce les autorités qui, connaissant cet état de choses, ne veulent pas ou ne prennent pas la peine d'y remédier. On dirait que l'on se demande si cela en vaut *réellement la peine*. La raison du plus fort est toujours la meilleure, dit-on. Mais le plus fort n'est pas toujours le plus fort; la preuve, c'est que les autorités se sentant dans le tort, ont abandonné les procédés contre les MM. Champagne dès le lendemain de leur arrestation et tous deux ont été remis en liberté. M. Jacques Bureau, de la société légale Fortin & Bureau, représentait les accusés.

Samedi dernier, une assemblée publique a été tenue à Saint-Norbert dans le but de protester contre les injustices dont les cultivateurs ont eu à souffrir depuis le commencement de la construction du chemin de fer Des résolutions ont été adoptées unanimement.

Nouvelles Religieuses.

—Semaine des Quatre-Temps.

—M. l'abbé Jos. Esdras Laberge, Docteur en Théologie, ci-devant professeur à la faculté de Théologie de l'Université Laval, à Québec, a accepté d'aller enseigner la Théologie au Grand Séminaire de Bourbonnais, aux Etats-Unis.

—La consécration de Mgr S. Foley, évêque élu de Détroit, aura lieu dans la cathédrale de Baltimore, le 4 novembre prochain. Son Eminence le cardinal Gibbons sera le pontife consécrateur.

—Sa Grandeur, Mgr de Saint-Hyacinthe doit s'embarquer à New-York, le 6 octobre prochain, pour un voyage à Rome. Monseigneur sera accompagné de M. l'abbé F. Sentenac, curé de Saint-Jean-Baptiste de Roxton.

—M. l'abbé C. F. Palin d'Abonville, P. S. S., docteur en théologie et professeur de Droit canonique au grand séminaire de Montréal, vient d'être nommé supérieur du séminaire canadien de Rome.

Monsieur Palin d'Abonville s'embarquera à Montréal, à bord du *Sarnia* de la ligne Dominion, le 10 du mois prochain; il sera accompagné de sept jeunes prêtres qui se rendront au séminaire de Rome pour y continuer leurs études théologiques, et dont voici les noms:

M. Lagueux, du diocèse de Québec.

MM. C. Bourduas, H. Langevin, A. Barcelo, J. Robert, diocèse de Montréal.

MM. H. Filiatrault, J. A. Lemieux, diocèse de Saint-Hyacinthe.

M. A. Cousineau, professeur de philosophie au séminaire de Sainte-Thérèse, est parti, il y a quelques jours, pour la même destination.

—Mgr Taché a donné la confirmation à 14 enfants, dimanche dernier, à la cathédrale.

—Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a adressé une circulaire au clergé de son diocèse relativement aux prières pour les morts qui doivent avoir lieu le dernier dimanche de septembre.

Voici la partie de cette circulaire qui a été lue au prône dimanche:

Le Souverain Pontife, dans sa lettre encyclique du premier avril, exprime le désir de terminer les fêtes jubilaires d'une manière digne de son grand cœur. Non-seulement ces incomparables fêtes ont été la source d'une grande joie parmi les membres de l'Eglise, mais l'Eglise triomphante y a pris part par l'augmentation de gloire donnée à Dieu et l'augmentation du catalogue incomparable qui renferme les noms de ceux que l'Eglise vénère, puisque le Souverain Pontife a ajouté à la liste des saints de nouveaux noms que l'Eglise honore comme tels. Le Pape va étendre les joies de son jubilé jusqu'à l'Eglise souffrante. C'est pourquoi il veut que le dernier dimanche de septembre soit marqué par des prières spéciales en faveur des âmes du purgatoire. Dispensant à cette fin de toutes les règles qui s'y opposent, le Vicaire de Jésus-Christ commande à tous les Patriarches, Archevêques et Evêques, et exprime à tous les prêtres le désir de les voir prendre les ornements de deuil à ce dernier dimanche de septembre prochain, pour dire ou chanter la sainte-messe pour le repos des âmes des fidèles défunts. Celui qui a le pouvoir de lier et de délier accorde, aux conditions ordinaires, une indulgence plénière à être gagnée par tous les fidèles, en faveur des âmes retenues au lieu d'expiation.

PERSONNEL.

M. X. Batoche, marchand, de Batoche, T. du N.-O., est arrivé à Saint-Boniface samedi dernier.

M. Achille Langevin est revenu de son voyage dans la province de Québec.

Madame Z. Robert est de retour de Québec depuis vendredi.

M. Savard, au service de la Cie du Pacifique, à Winnipeg, est parti dimanche pour une promenade de quelques semaines en province de Québec.

M. Israël Leclair, de cette ville, est parti mardi pour un voyage de quelques jours en province de Québec.

Madame M. A. Kéroack est revenue jeudi d'une promenade en province de Québec.

M. Dupré et sa femme venant de Boston, Mass., sont arrivés à Saint-Boniface avec l'intention de s'y fixer.

M. Jos Daoust est de retour au milieu de nous. Son père, M. Adolphe Daoust, est parti pour Crookston.

Nous avons eu l'agréable visite de M. Emile Castel, rédacteur à la *Gazette des Campagnes*. M. Castel a visité quelques-unes de nos paroisses françaises et se rend jusqu'à Vancouver.

M. Charles Franchon, de LaBroquerie, accompagné de sa mère, part demain pour aller passer l'hiver en France. Le père de M Franchon demeure à Lille.

Son honneur le lieutenant-gouverneur Royal et Madame Charbonneau, sa fille, sont passés à Winnipeg samedi, en route pour Ottawa. Le mariage de Madame Charbonneau avec M. le Dr Valade, d'Ottawa, est annoncé.

INVITATION SPECIALE !

LES DAMES ET LE PUBLIC DE SAINT-BONIFACE

—— Et des paroisses environnantes ——

Sont cordialement INVITÉS à venir VISITER mon établissement

AVANT DE FAIRE LEURS ACHATS.

————:o:————

Chaque Departement est au Complet.

————:o:————

J'AI RECU MES NOUVELLES

IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.



Les Etoffes a Robe sont du dernier gout et du premier choix,

Les ayant choisis moi-même sur les marchés de l'Est.

————:o:————

Le Département des Robes et Manteaux est sous l'habile direction de MADAME PONTON.

————:o:————

CHOIX ILLIMITE de LAINAGES, ETOFFES A MANTEAUX,

Tweeds, Laines, Flannelles, Châles,

COUVERTES, BAS, GANTS, Etc., Etc.

AUSSI :---UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX, Etc., Etc.

3m.6.9.88

P. A. D'AUTEUIL, 432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Choses et Autres.

—Le rapport du revenu et des dépenses du Canada pour le mois d'août démontre que les revenus continue à s'augmenter, donnant un surplus de $1,108,556 sur les dépenses pour les deux premiers mois de l'année fiscale.

Les chiffres pour le mois d'août sont comme suit :

Douane	$2,339,933
Accise	534,104
Poste	160,000
Travaux Publics, y compris les chemins de fer..	367,698
Divers	51,123
Revenu pour le mois d'août	3,452,857
Revenu au 30 juillet	2,807,337
Total	$6,260,194
Dépenses pour le mois d'août	2,611,812
Dépenses au 31 juillet	2,539,726
Total	$5,151,358

Les augmentations sont comme suit : douane, $248,322 ; accise, $50,916 ; poste, $24,388 ; travaux publics, y compris les chemins de fer, une diminution de $12,581.

Les comptes pour l'année fiscale finissant le 30 juin ne sont pas encore fermés. Le rapport au 31 août démontre que le total des recettes était $35,864,495 et les dépenses $36,698,006, laissant un déficit de $833,511.

—Le Dr Joseph Emery Coderre, doyen de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, est mort à Montréal le 9 courant, à l'âge de 75 ans.

—Mgr Clut, qui est actuellement à Montréal, a reçu du P. LeDoussal, l'un de ses prêtres, dans l'extrême Nord-Ouest, une lettre apprenant, en date du 4 juillet, que la situation des Cris est affreuse. La chasse a manqué durant l'hiver et un bon nombre sont morts de faim.

—On demande des soumissions pour la construction d'un pont de fer sur l'Ottawa, aux Chaudières, pour relier cette ville avec Hull.

Chronique Locale.

—MM. Furnival & Cie ont ouvert leurs salles d'encan, coin des avenues Taché et Provencher.

—MM. Jos. Turenne, Dr Lambert, Hormisdas Beauregard et Elie Genthon sont partis pour le lac Manitoba en expédition de chasse.

—Les bureaux de la cour de comté du comté de Selkirk ont été transportés de la rue Lombard au palais de justice, sur la rue Kennedy.

—M. Houle, de Saint-Pie, est arrivé dimanche de la province de Québec avec plusieurs Canadiens qui ont l'intention de se fixer à Saint-Pie.

—Des terrains situés dans la municipalité d'Assiniboia seront vendus pour arrérages de taxes, aux salles d'encan de Jos. Wolf, mercredi, le 26 courant.

—La dernière *Gazette Officielle* annonce que MM. Soucisse & Cie, de Winnipeg, ont fait une cession de leurs biens au bénéfice de tous leurs créanciers.

—M. J. P. O. Allaire est revenu d'un voyage de chasse samedi. A part le menu gibier qui est tombé sous ses coups, il a eu la bonne fortune, en compagnie d'autres chasseurs, d'abattre un ours énorme.

—On est à construire le pont temporaire qui va relier les deux rives de l'Assiniboine pour laisser passer le chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge. Les travaux se poursuivent vigoureusement en face de Saint-Boniface.

—Les employés du gouvernement local ont de nouvelles heures de travail. Ils doivent être à l'ouvrage de 9 heures du matin à 5 30 heures du soir, moins cependant une heure, de 12.30 à 1.30, qui leur est accordée pour le temps du dîner.

—Nous regrettons vivement d'apprendre la mort de M. Louis Lessard, arrivée à Fort-William mardi après-midi, à 6.30 heures. M. Lessard était parti de Saint-Boniface pour aller travailler à la construction d'un nouvel élévateur à Fort-William. Mardi, il tombait d'un échafaud très-élevé et expirait 1.30 heures après l'accident.

—Le piano droit de Weber est l'instrument de fabrique canadienne le plus durable et le plus sûr pour conserver l'accord et convient spécialement au climat du Nord-Ouest où les accordeurs sont rares. Ce piano fabriqué sous les soins de M. Weber, depuis au-delà de 12 ans, est aujourd'hui très en renom comme le constate les certificats les plus flatteurs. Adressez : Weber Upright Factory, Kingston, Ont.

—M. Jourdain est aujourd'hui le champion des marcheurs de Manitoba. Aux jardins Victoria, Winnipeg, il a fait 135 milles et quelque chose dans l'espace de 24 heures. Tous ceux qui étaient en lice ont été distancés : McDermott n'a fait que 124 milles et Hordal, Markuson et Johnson venaient ensuite. M Jourdain a remporté une bourse de $150 et la ceinture de champion de Manitoba.

NAISSANCES.

A Winnipeg, le 10 courant, la femme de M. Alfred Lamothe, un garçon.

Au Fort-Rouge, le 17 courant, Madame André Robillard, un garçon.

A Saint-Vital, le 8 courant, Madame Henri Martel, une fille.

A Saint-Vital, le 11 courant, Madame Antoine Boudreau, un garçon.

MARIAGE.

CLÉMENT-MCKINNON—A la cathédrale de Saint-Boniface, le 18 courant, M. Ernest Clément, fils de M. Norbert Clément, de cette ville, conduisait à l'autel Melle Isabella McKinnon, aussi de Saint-Boniface. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé Dugas. Nos meilleurs souhaits.

DECES.

COLLET—A Saint-Henri de Lévis, le 14 courant, à l'âge de 80 ans et 5 mois, Sieur Pierre Collet, père de M. Philéas Collet, de Winnipeg.

A Minneapolis, le 17 courant, à l'âge de 35 ans, Louis-Arthur Hénault. Le défunt était le frère de Mesdames Dubuc et Prud'homme, de cette ville. Nos condoléances.

UNIVERSITE DE MANITOBA.

Examens pour l'admission a l'etude de la Medecine.

Les examens ci-dessus auront lieu le 25 septembre courant, à 9 heures a m., dans les bâtisses du Département de l'Instruction Publique, à Winnipeg. Les candidats sont priés de dire dans leur application quelles sont les matières sur lesquelles ils ont l'intention de passer. Des blancs d'application peuvent être obtenus du Régistraire.

T. A. BERNIER, Régistraire.

Winnipeg, 14 sept. 1888.
1 ins 20 9 88

LA CIE MANUFACTURIÈRE

J. A. CONVERSE & CO.

A. W. MORRIS & BRO.

PROPRIÉTAIRES, - - - MONTRÉAL.

FABRICANTS DE

Sacs

DE

CHANVRE et de COTON

Reconnus par les personnes compétentes qui s'en servent comme étant les meilleurs sur le marché canadien.

Ecrivez pour Renseignements

MANUFACTURIERS AUSSI DE LA

FICELLE A ATTACHER EN MANILLE

DITE

"RED CAP."

Agents :—MERRICK, ANDERSON & Co, Winnipeg, Man. 6m. 20.9.88.

EDOUARD GUILBAULT

FERBLANTIER-COUVREUR

Avenue Provencher, Saint-Boniface

Porte voisine de F. E. Verge, Saint-Boniface.

M. Guilbault informe ses pratiques et le public en général qu'il a ouvert son établissement et qu'il exécutera, sous le plus court délai, toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier, à des prix réduits. 6m 11,8,87

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier	6 00	à 7 50
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 12	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr.	1 00	à 2 00
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 13
Saucisse "	0 10	à 0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 10
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 15	à 0 20
Beurre, par lb	0 20	à 0 25
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00
FOIN.		
Foin de prairie	9 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50
LÉGUMES.		
Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	3 00	à 3 50
Oignons, par minot	3 00	à 4 00
GRAINS.		
Blé dur No. 1, par minot	0 80	à 0 85
Avoine, par minot	0 35	à 0 40
Orge "	0 45	à 0 50
FARINE		
Farine par 100 lbs XXX		1 75
" " XXXX		2 05
" " Strong Baker		2 70
" " Roller Process		2 85
PEAUX.		
Peaux vertes	4 00	à 5 00
Peaux sèches	7 00	à 9 00
POISSON.		
Poisson blanc, par lb	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 08
DIVERS.		
Poulet "	0 18	à 0 20
Dindon "	0 20	à 0 25

WM. BELL,

288 rue Principale, coin de la rue Graham.

LES MARCHANDISES D'AUTOMNE ARRIVENT.

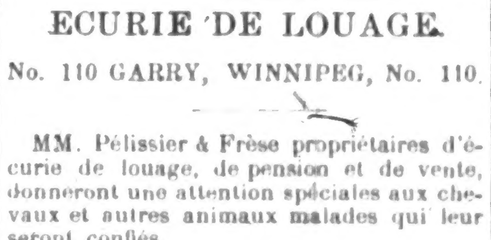
Etoffes à Robes, Manteaux, Châles, Draps à Manteaux, Casques et Pardessus en fourrures.

ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES

——UN ASSORTIMENT COMPLET DE——

Chemises, Vêtements de dessous, Gants, Mitaines, Souliers en peaux de Chevreuil et d'Orignal, Etc.

3m 13.9.88 **Wm. BELL,** *ETABLI EN* 1879.



ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN-CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;

Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

FORTIN & BUREAU,

AVOCATS—ATTORNEYS,

366 RUE MAIN, WINNIPEG, MANITOBA.

Argent à prêter sur hypothèque.

GEO. E. FORTIN, L.L.B., Saint-Boniface, Man.
JACQUES BUREAU, L.L.B., Winnipeg.
6m 18.6.85

AU BON MARCHÉ!

REDUCTION ! REDUCTION ! REDUCTION !

Il faut que les Marchandises d'ete soient vendues

———— Pour faire place aux ————

NOUVELLES IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Venez voir nos prix avant d'acheter ailleurs.

AU PAVILLON FRANCAIS. **F. E. Verge,**

SAINT-BONIFACE.

4m.5.4.88

AGRICULTURE.

IMPORTANCE DES LABOURS D'AUTOMNE.

Voici l'automne qui commence ; il est important, dès maintenant, mes amis les cultivateurs, de vous préparer à faire les travaux nombreux et indispensables que demande cette saison. Aussitôt vos moissons terminées, il faut vous assurer si vos écuries, vos étables et autres dépendances sont en bon état pour prendre les froids ; il vous faut surtout songer à vos labours d'automne, qui demandent toute votre attention ; car comme on le dit souvent et bien à propos, "un bon labour vaut le fumier."

Je vous parlerai donc aujourd'hui brièvement des avantages qu'il y a pour vous, à faire autant que possible des labours d'automne. Généralement, tous les terrains y gagnent, surtout, ils s'ameublissent, se pulvérisent sous l'action de la gelée ; les terrains légers gagnent aussi à être labourés l'automne. Il est certain que le guéret d'automne exposé plusieurs mois à l'air puise une quantité notable de principes fertilisants de l'atmosphère.

Outre ces avantages qui sont en faveur du labour d'automne, il y a encore les suivants qui ne sont pas à dédaigner :

Il y a toujours assez à faire au printemps qu'une avance de de plusieurs jours dans le temps des semailles, obtenue au moyen des labours d'automne, est précieuse dans cette saison, surtout si le printemps n'est pas propice aux champs. L'automne, les chevaux sont plus habitués aux travail qu'au printemps, ils vont mieux et font plus d'ouvrage. Neuf fois sur dix le sol est mieux préparé pour le labour, l'automne que le printemps. Le labour d'automne à le grand avantage d'amener à la surface du sol une foule de larves, d'œufs d'insectes nuisibles que le froid de l'hiver fait périr. Dans un guéret d'automne, les mauvaises herbes, dès le printemps, commencent à croitre rapidement et il est alors facile de les détruire par le hersage ; enfin plusieurs expériences prouvent que le grain semé dans un guéret d'automne peut supporter mieux la sécheresse que dans un labour du printemps.

A l'œuvre donc, cultivateurs ; préparez vos attelages, faites dès cet automne, aussi grand de labour que possible, et à l'été prochain, votre travail sera récompensé par une abondante moisson.

SON DONNÉ AUX BESTIAUX.

Le professeur d'agriculture C. C. James, du collège de Guelph, Ontario, dit ce qui suit à propos du son comme nourriture donné aux bestiaux :

"Le son est une nourriture concentrée qui possède une grande valeur nutritive. La quantité de cendres ou de matières minérales qu'il contient le rend très propre à nourrir tous les jeunes animaux qui ont besoin de ces matières pour le développement de leur charpente osseuse. Sa composition chimique en fait une nourriture supplémentaire de première qualité, que l'on donne en même temps que la paille ou les racines.

"Sa valeur seule, au point de vue du fumier, paye ce qu'il coûte."

Ces renseignements sont précieux pour le cultivateur qui a la mauvaise habitude de vendre tout son grain. Que ce cultivateur achète du son qui est toujours assez bon marché, qu'il le fasse consommer par des bestiaux, et il rétablira jusqu'à un certain point d'équilibre qui existe entre le rendement d'une ferme et les engrais qu'on doit y mettre pour éviter l'épuisement de cette dernière ; car il est un principe bien important en agriculture, et qui est le fondement de toute bonne culture : Il faut rendre absolument à la ferme, par les engrais, ce qui enlèvent chaque année les moissons.

La Presse.

LE LAIT.

La malpropreté des vases dans lesquels on conserve le lait est une cause puissante de détérioration du lait. Le lait absorbe une foule de germes vivants qui sont une cause active de décomposition. Tout ce que le lait touche sera infecté si l'on n'y met ordre par des soins attentifs de propreté. Du lait tombé sur les planchers ou laissé dans les joints et fissures des vaisseaux, sortiront des millions de microbes qui affecteront les traites suivantes transportées dans les laiteries ou versées dans les vaisseaux négligés et cette infection se fera d'une manière étonnamment rapide. Et c'est pour cela que dans toute laiterie qui réussit, l'on trouvera toujours les soins de propreté poussés l'on pourrait dire jusqu'à l'exagération, si ce n'était pas là une question vitale au point de vue des profits ou des pertes de l'entreprise.

AGE ET SEXE DES ŒUFS.

La méthode pour reconnaitre l'âge des œufs ne peut demeurer indifférente, pas plus au commerçant qu'au consommateur. Le procédé qui suit est basé sur ce fait qu'en vieillissant, l'œuf perd son poids par évaperation, tandis que le volume reste le même.

On fait dissoudre deux onces de sel de cuisine dans une chopine d'eau et on y plonge l'œuf. S'il va tout à fond il est tout frais pondu ; s'il est de la veille, il descend, mais ne va pas jusqu'au fond.

Si l'œuf a trois jours, il nagera dans le liquide, et s'il a plus que trois jours, il flottera à la surface qu'il dépassera plus ou moins, suivant qu'il dépassera plus ou moins cet âge de trois jours.

Mais si la connaissance de l'âge des œufs intéresse le consommateur et le commerçant, il importe aux éleveurs de savoir comment reconnaître le sexe. Parmi ces derniers il en est qui tiennent à obtenir le plus de femelles possible pour la production des œufs, et d'autre, qui ont pour but l'engraissement des poulets pour le marché, voudraient obtenir tous des mâles.

Voici un bon moyen de reconnaître le sexe des œufs que l'on doit mettre à couver. Il est des plus simples, comme on va le voir :

Tous les œufs contenant des germes mâles *portent des rides sur le petit bout*, tandis que les œufs femelles sont lisses au deux bouts.